

Lettre d'informations aux entreprises

Actualités

Difficultés des entreprises :

Un entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés financières peut demander à l'Urssaf de réévaluer le montant de ses cotisations sociales provisionnelles. Il a le choix entre la réévaluation sur la base de son revenu annuel estimé pour l'année en cours ou l'adhésion à la modulation du montant de ses cotisations et contributions sociales. [En savoir +](#)

Pour toutes les entreprises en difficultés, la DREETS de Corse a publié une plaquette avec **la liste des Interlocuteurs privilégiés**. Retrouvez l'ensemble des informations [ici](#).

L'intelligence artificielle (IA) : un levier de croissance pour votre

L'intelligence artificielle (IA) offre de nombreuses opportunités aux TPE et PME. Pour vous aider à comprendre son fonctionnement, ce qu'elle peut vous apporter et comment la mettre en œuvre, il est important de se former. De nombreuses formations en ligne, gratuites et accessibles à tous peuvent vous aider à comprendre les possibilités de l'IA. [En savoir +](#)

Demande d'autorisation de travail d'un ressortissant étranger (hors UE et EEE)

Afin d'obtenir l'autorisation d'embaucher des travailleurs étrangers, les employeurs sont tenus de fournir des pièces justificatives. [L'arrêté du 3 janvier 2025](#), modifie la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation de travail pour un ressortissant étranger hors UE/EEE, résidant ou non en France.

Elle renforce les exigences lorsque la situation de l'emploi peut être opposée à l'employeur. Celui-ci devra également fournir une attestation, datée de moins de six mois, prouvant qu'il est à jour de ses contributions et cotisations sociales. Dans le cadre de l'embauche de travailleurs saisonniers, il devra en outre justifier de l'existence d'un logement décent.

Origine des viandes : nouvel affichage obligatoire

Depuis 2022, les établissements de restauration doivent informer leurs clients de l'origine de la viande bovine proposée. [Le décret n° 2025-141 du 13 février 2025](#), étend cette obligation d'affichage aux viandes porcines, ovines et de volailles. Cette disposition répond à une demande des Français d'être davantage informés sur l'origine des produits qu'ils consomment. [En savoir +](#)

Évolution du Crédit impôt recherche (CIR) Ce qui change en 2025

Le crédit d'impôt recherche est accessible à toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole, quelle que soit sa taille et sa forme juridique sous conditions. La loi de finances pour 2025 fait évoluer le CIR.

Les dépenses suivantes n'ouvrent plus le droit au CIR :

- Frais liés aux brevets et aux certifications d'obtention végétale
- Dépenses de veille technologique
- Régime jeune docteur

Ces évolutions s'accompagnent également de la réduction du taux de prise en compte des dépenses de fonctionnement de 43 % à 40 %. [En savoir +](#)

L'aide exceptionnelle à l'apprentissage prolongée mais réduite en 2025

Les contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2025 ouvrent droit à une aide exceptionnelle au titre de la 1ère année d'exécution du contrat. [En savoir +](#)

Les nouvelles modalités de l'aide au recrutement d'apprentis sont les suivantes :

- **5 000 €** maximum pour les **entreprises de moins de 250 salariés**
- **2 000 €** maximum pour les entreprises de **250 salariés et plus**
- **6 000 €** maximum pour le recrutement d'apprentis **en situation de handicap**

Le dispositif « Fonds Vert » :

En 2025, l'Etat poursuit l'accompagnement des projets d'investissements industriels dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche environnementale ambitieuse.

Renseignements sur le fonds vert <https://corse.dreets.gouv.fr/Territoires-d-industrie-en-transition-ecologique>